

Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance Assistance vous permet d'obtenir une assistance en cas de panne, d'accident, de vandalisme ou de vol de votre véhicule ou de votre vélo en Belgique et à l'étranger (pour autant que l'option «étranger» ait été souscrite) ainsi qu'aux passagers immobilisés. Vous pouvez la compléter par des garanties optionnelles couvrant une assistance aux personnes en cas de maladie, blessure ou décès pour vous-même et/ou les membres de votre ménage et une assurance bagages.



Qu'est-ce qui est assuré?

Garantie de base:

L'assistance aux véhicules et aux passagers immobilisés en Belgique:

- ✓ Dépannage, remorquage, transport en cas de panne, accident ou vol de votre vélo ou véhicule avec remorque immatriculé en Belgique;
- ✓ Intervention à partir du domicile de l'assuré;
- ✓ Voiture ou vélo de remplacement pendant maximum 5 jours consécutifs ou budget de mobilité jusqu'à concurrence de 200 EUR maximum;
- ✓ Assistance en cas de perte de clés du véhicule: intervention dans les frais de transport jusqu'à concurrence de 100 EUR pour aller chercher un double des clés;
- ✓ En cas de panne ou de vol du vélo, de perte de la clé du cadenas ou de cadenas bloqué: transport de l'assuré et ses bagages jusqu'à concurrence de 200 EUR;
- ✓ Assistance psychologique suite à un accident à vélo, max. 5 séances;
- ✓ Acheminement des assurés jusqu'au domicile de l'assuré en Belgique.

Garanties optionnelles:

Extension assistance au véhicule à l'étranger:

- Dépannage, remorquage, transport du véhicule;
- Rapatriement/transport du véhicule et des personnes immobilisés plus de 3 jours ouvrables à l'étranger;
- Frais d'hôtel jusqu'à maximum 125 EUR en attente de la fin des réparations sur place si le véhicule n'est pas réparé le jour même;
- En cas d'immobilisation de plus de 3 jours à l'étranger: soit rapatriement, soit transport jusqu'à 325 EUR max. en cas de poursuite du voyage, soit, en cas de réparation du véhicule à l'étranger, voiture de remplacement (max cat. B), hôtel et transport pendant max. 5 jours, jusqu'à 800 EUR max;



Qu'est-ce qui n'est pas assuré

Garantie de base:

Ne sont pas couverts:

- ✗ Tout ce qui n'est pas explicitement couvert selon les conditions générales;
- ✗ Les véhicules dont la MMA (masse maximale autorisée) excède les 3,5 tonnes;
- ✗ Les véhicules destinés au transport rémunéré de personnes, les taxis, ambulances, véhicules d'auto-écoles, corbillards, véhicules agricoles, véhicules de location, les véhicules portant une plaque commerciale;
- ✗ Le prix des pièces de rechange et les frais de diagnostic, démontage, réparation, entretien;
- ✗ Les frais de carburant, de lubrifiants et de péage;
- ✗ Les pannes répétitives causées par la non-réparation du véhicule ou du vélo;
- ✗ Les accidents consécutifs à l'usage aigu ou chronique de drogues, d'alcool ou de toute autre substance non prescrite par un médecin et modifiant le comportement.

Garanties optionnelles:

Assistance aux personnes en cas de maladie, blessure et décès:

Ne sont pas couverts:

- ✗ Les événements assurés survenant dans les pays ou régions en état de guerre civile ou étrangère, ou dont la sécurité est troublée par de émeutes, soulèvements populaires, grèves et autres événements fortuits empêchant l'exécution du contrat;
- ✗ Les cures de santé, les séjours et traitements de convalescence, de rééducation et de physiothérapie;
- ✗ Tous les frais de diagnostic et de traitement non reconnus par l'INAMI;
- ✗ Les tentatives de suicide;

- En cas de vol du véhicule: voiture de remplacement pendant 5 jours max., si le véhicule est retrouvé: soit récupération par un chauffeur de remplacement, soit titre de transport et chambre d'hôtel jusqu'à maximum 125 EUR.

Assistance aux personnes en cas de maladie, blessure et décès:

- Transport jusqu'au domicile de la personne assurée malade ou accidentée et des autres personnes assurées;
- Frais d'hôtel jusqu'à max 125 EUR par chambre/nuit pendant max. 10 jours et max. 325 EUR de frais de transport pour un visiteur lorsque l'assuré voyageant seul est hospitalisé pendant min.5 jours;
- Chauffeur de remplacement en cas de décès ou d'incapacité du conducteur et des passagers de conduire le véhicule;
- Rapatriement de la dépouille mortelle en cas de décès à l'étranger;
- Frais de recherche jusqu'à concurrence de 10.000 EUR, par sinistre et par assuré en cas d'accident sur les pistes de ski ou hors-piste;
- Remboursement du forfait ski jusqu'à 250 EUR max. pour les jours non consommés en cas de blessure, rapatriement ou hospitalisation de plus de 24h;
- Frais médicaux à l'étranger jusqu'à max. 1.000.000 EUR, jusqu'à 1.250 EUR si vous n'êtes pas affilié à une mutuelle ou autre assurance maladie;
- Envoi des lunettes, prothèses, médicaments indispensables et prescrits par un médecin;
- Envoi d'un valise avec effets personnels en cas de perte ou vol des bagages;
- Retour anticipé en cas de sinistre grave au domicile;
- Avance de la caution pénale jusqu'à 12.500 EUR max. et avance de 1.250 EUR max. pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires à l'étranger.

Assurance Bagages :

- Indemnisation en cas de dégâts, vol ou perte de bagages pendant un déplacement à l'étranger jusqu'à maximum 3.750 EUR;
- Maximum 125 EUR pour l'achat de vêtements / articles de toilette en cas de retard des bagages d'au moins 6h;
- Maximum 250 EUR par voyage pour les frais de remplacement de papiers d'identité volés.

- ✗ Les affections ou lésions bénignes pouvant être traitées sur place et n'empêchant pas l'assuré de poursuivre son déplacement ou son séjour;
- ✗ Le rechute ou l'aggravation d'une maladie ou d'un état pathologique qui s'était déjà relevé avant le départ.

Assurance bagages:

Ne sont pas couverts:

- ✗ Le vol de bagages, effets et objets personnels laissés sans surveillance dans un lieu public ou entreposés dans un local mis à la disposition commune de plusieurs personnes ou laissés dans le coffre non fermé d'un véhicule;
- ✗ Les valeurs, perles fines et pierres précieuses non montées;
- ✗ Le matériel de sport, planches à voile, buggys, voitures d'enfant, chaises roulantes, matériel de plongée sous-marine non transportés par une entreprise de transport;
- ✗ Planeurs, marchandises commerciales, véhicules, matériel scientifique, mobilier de maison, chevaux et bétail;
- ✗ Les faits découlant des conséquences d'un accident nucléaire ou d'un acte terroriste;
- ✗ Les voyages/séjours de moins de 3 nuits en Belgique et de moins de 150 EUR à l'étranger.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

Extension «étranger»:

- ! La durée de la garantie pour assistance à l'étranger (aux personnes et véhicules) est limitée jusqu'à 3 mois consécutifs. Pour les limites territoriales, consultez les conditions générales ou <https://www.europ-assistance.be/fr/limitations-territoriales-business>.

Assistance personnes:

- ! En cas de remboursement des frais médicaux, une franchise de 50 EUR reste à charge de l'assuré;

Assurance bagages:

- ! En cas de perte, vol ou détérioration des bagages, effets et objets personnels, une franchise de 100 EUR est d'application;
- ! Le matériel de camping est uniquement assuré contre le vol ou en cas de destruction partielle ou totale due à une catastrophe naturelle.



Où suis-je couvert?

Couverture assistance vélos et véhicules: Belgique

Couverture extension optionnelle assistance vélos et véhicules à l'étranger:

Allemagne, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre (avec limitation aux parties géographiques qui tombent sous le contrôle du gouvernement de la république de Chypre), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, FYROM, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Grand-Duché de Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie et Monténégro (avec limitation aux parties géographiques qui tombent sous le contrôle du gouvernement de la république fédérale de Serbie et Monténégro), Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie et Turquie.

Couverture Assistance aux personnes en cas de maladie, accident, décès et Assurance bagages:

Mondialement sauf exclusions fixées aux conditions générales.



Quelles sont mes obligations?

- Déclarer le risque conformément à la réalité à la souscription du contrat.
- Avertir l'assureur en cas de changements en cours de contrat concernant, par exemple, l'utilisation ou les caractéristiques du véhicule ou l'identité du preneur d'assurance ou des conducteurs.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter la survenance du sinistre et notamment les mesures de prévention indiquées aux conditions générales et particulières.
- En cas de sinistre, déclarer celui-ci dans les délais indiqués dans les conditions générales et limiter le dommage.



Quand et comment effectuer les paiements?

Vous avez l'obligation de payer annuellement la prime et vous recevez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible moyennant certaines conditions et des coûts supplémentaires éventuels.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

L'assurance prend effet à la date indiquée dans les conditions particulières et, à condition que la première prime soit payée. Le contrat a une durée d'un an et est reconductible tacitement par périodes successives d'un an.



Comment puis-je résilier mon contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat. La résiliation du contrat peut se faire par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par la remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.